



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 081-218103257-20230322-DELIB_18_2023-DE

S²LO

~~DELIB 18-2023~~

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 mars 2023 à 20h00

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
Afférents au Conseil : 14
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le maire rappelle qu'avec les convocations le 17-03-2023 a été transmis avec les convocations une proposition d'ajout d'un paragraphe concernant la consultation des documents administratifs.

Article L2121-26

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.

Toute demande de consultation de documents administratifs sera régie par un arrêté du maire.

Cet arrêté, en précisera, en particulier, les modalités. »

M. le maire propose d'approuver ces modifications.

Pour : 12 Contre : 6 Abstentions : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

